

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal
Date : Séance extraordinaire du 18 décembre 2025
Heure : 16 h (17 h aux Îles-de-la-Madeleine)
Lieu : Vidéoconférence (Zoom)

MEMBRES PRÉSENTS

- M^{me} Yolaine Arseneau Directrice générale
- M. Gino Thorne Groupe socio-économique et président
- M^{me} Anabel Cormier Titulaire de DEC préuniversitaire
- M. Jean-Michel Côté Titulaire de DEC technique et vice-président
- M^{me} Marjorie Dallaire Enseignante, campus de Carleton-sur-Mer
- M. Éric Guénette Enseignant, campus de Gaspé
- M^{me} Nathalie Leblanc Parent
- M^{me} Annick Nadeau Groupe socio-économique
- M. Serge Rochon Directeur des études
- M. Jean-François Sénéchal Groupe socio-économique

MEMBRES ABSENTS

- M. Luc Chrétien Groupe socio-économique
- M. Stéphane Gosselin Professionnel
- M. Philippe Kabore Groupe socio-économique

ASSISTENT À LA RÉUNION

- M^{me} Amélie Gagné Secrétaire générale
- M. Charles Flageole Personnel cadre observateur

POSTES VACANTS

- Représentante ou représentant du personnel de soutien (1)
- Représentante ou représentant des parents (1)
- Représentante ou représentant des entreprises de la région (2)
- Représentante ou représentant des étudiantes et étudiants (2)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Déclaration d'intérêt;
5. Modifications au Règlement n° 2 du Cégep de la Gaspésie et des Îles « Droits d'admission, droits d'inscription et autres droits afférents aux services d'enseignement collégial »;
6. Modifications au Règlement n° 11 du Cégep de la Gaspésie et des Îles « Droits de toute nature, cotisations et frais tarifés »;
7. Modifications des calendriers scolaires 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;
8. Approbation de la nomination au poste de direction au campus des Îles-de-la-Madeleine;
9. Approbation de la nomination au poste de coordination des ressources humaines;
10. Approbation de l'ajout d'un poste au sein des ressources financières;
11. Affectation du solde de fonds au 30 juin 2025;
12. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 16 h 5 et souhaite la bienvenue aux membres.

Le président demande l'autorisation aux membres que la séance soit enregistrée uniquement à des fins de transcription du procès-verbal. Une fois le procès-verbal adopté à la séance suivante du conseil, l'enregistrement sera supprimé.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur une proposition de M. Éric Guénette, appuyée par M^{me} Marjorie Dallaire, il est unanimement résolu :

D'adopter le projet d'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025.

Résolution CA-2526-26

Fichier joint : *Ordre du jour_CA_2025-12-18*

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Le président invite les membres à signifier tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts en lien avec un ou des sujets inscrits à l'ordre du jour.

5. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT N° 2 DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES « DROITS D'ADMISSION, DROITS D'INSCRIPTION ET AUTRES DROITS AFFÉRENTS AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL »

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

Des modifications étaient nécessaires dans les règlements 2 et 11 concernant les modalités de paiement et les conséquences en lien avec le non-paiement de certains frais.

La Direction des études et la Direction des services financiers constatent un nombre élevé de comptes fournisseurs et de mauvaises créances. Des précisions et ajustements sont proposés à cet égard. D'autres ajustements sont apportés au texte du règlement à des fins de clarification. Le seul ajustement financier concerne le montant chargé pour entreprendre une démarche de reconnaissance des acquis.

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par M. Jean-François Sénéchal, il est unanimement résolu :

D'approuver les modifications au Règlement n° 2 du Cégep de la Gaspésie et des Îles portant sur les « Droits d'admission, droits d'inscription et autres droits afférents aux services d'enseignement collégial ».

Résolution CA-2526-27

Fichier joint : *Règlement_no2_modification_A2025*

6. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT N° 11 DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES « DROITS DE TOUTE NATURE, COTISATIONS ET FRAIS TARIFÉS »

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

Des modifications étaient nécessaires dans les règlements 2 et 11 concernant les modalités de paiement et les conséquences en lien avec le non-paiement de certains frais.

La Direction des études et la Direction des services financiers constatent un nombre élevé de comptes fournisseurs et de mauvaises créances. Des précisions et ajustements sont proposés à cet égard. D'autres ajustements sont apportés au texte du règlement à des fins de clarification.

Sur une proposition de M. Jean-François Sénéchal, appuyée par M^{me} Annick Nadeau, il est unanimement résolu :

D'approuver les modifications au Règlement n° 11 du Cégep de la Gaspésie et des Îles portant sur les « Droits de toute nature, cotisations et frais tarifés ».

Résolution CA-2526-28

Fichier joint : *Règlement_no11_modification_A2025*

7. MODIFICATIONS DES CALENDRIERS SCOLAIRES 2025-2026, 2026-2027 ET 2027-2028

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

Une incohérence a été décelée dans la confection des calendriers scolaires pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028. Le nombre de jours d'évaluation à la session d'hiver est de six alors qu'il devrait être de sept. Les versions présentées visent à corriger cette erreur.

Il est proposé de déplacer la journée de rattrapage FAD (du 14 au 15 mai pour 2025-2026, du 13 au 14 mai pour 2026-2027 et du 17 au 19 mai pour 2027-2028). Les dates de l'épreuve uniforme de langue ont été ajoutées puisqu'elles ont été confirmées par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Une date d'évaluation a par la suite été ajoutée à la fin de chaque session.

Sur une proposition de M. Éric Guénette, appuyée par M^{me} Anabel Cormier, il est unanimement résolu :

D'approuver les calendriers scolaires 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 tels que proposés.

Résolution CA-2526-29

Fichiers joints : *Calendrier_scolaire_2025-2026 _révisé; Calendrier_scolaire_2026-2027_révisé; Calendrier_scolaire_2027-2028_révisé*

8. APPROBATION DE LA NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION AU CAMPUS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

La directrice des ressources humaines et des affaires corporatives par intérim, M^{me} Amélie Gagné, présente ce point.

À la suite du processus d'embauche qui s'est tenu pour pourvoir le poste à la Direction du campus des Îles-de-la-Madeleine, la recommandation du comité de sélection est communiquée aux membres du conseil.

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection;

Considérant l'article 2.04 du Règlement de régie interne qui confie au conseil d'administration la responsabilité de nommer tous les cadres choisis pour des postes permanents;

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par M^{me} Nathalie Leblanc, il est unanimement résolu :

De nommer M. Philippe Simon Laplante titulaire du poste de directeur du campus des Îles-de-la-Madeleine à compter du 26 janvier 2026.

Résolution CA-2526-30

9. APPROBATION DE LA NOMINATION AU POSTE DE COORDINATION DES RESSOURCES HUMAINES

La directrice des ressources humaines et des affaires corporatives par intérim, M^{me} Amélie Gagné, présente ce point.

À la suite du processus d'embauche qui s'est tenu pour pourvoir le poste à la coordination des ressources humaines, la recommandation du comité de sélection est communiquée aux membres du conseil.

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection;

Considérant l'article 2.04 du Règlement de régie interne qui confie au conseil d'administration la responsabilité de nommer tous les cadres choisis pour des postes permanents;

Sur une proposition de M^{me} Annick Nadeau, appuyée par M^{me} Anabel Cormier, il est unanimement résolu :

De nommer M. Marc-André Livernoche titulaire du poste de coordonnateur des ressources humaines à compter du 26 janvier 2026.

Résolution CA-2526-31

10. APPROBATION DE L'AJOUT D'UN POSTE AU SEIN DES RESSOURCES FINANCIÈRES

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

La directrice générale demande le huis clos pour le traitement de ce point. La directrice générale demande également l'autorisation pour que M. Charles Flageole, membre observateur, reste dans la salle pour le traitement de ce point, de même que M^{me} Amélie Gagné, secrétaire générale.

Sur une proposition de M^{me} Marjorie Dallaire, appuyée par M^{me} Annick Nadeau, il est unanimement résolu d'ouvrir le huis clos à 16 h 24 et d'accepter la présence de M. Charles Flageole et de M^{me} Amélie Gagné pour le huis clos.

Résolution CA-2526-32

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par M^{me} Anabel Cormier, il est unanimement résolu de lever le huis clos à 16 h 34.

Résolution CA-2526-33

Considérant la recommandation positive du comité exécutif qui a eu lieu le 16 décembre 2025;

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par M^{me} Nathalie Leblanc, il est unanimement résolu :

De modifier l'organigramme en ajoutant un poste de coordonnateur(-trice) des ressources financières.

Résolution CA-2526-34

11. AFFECTATION DU SOLDE DE FONDS AU 30 JUIN 2025

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

À la suite de la clôture du rapport financier annuel, il est nécessaire de procéder à la mise à jour de l'affectation des soldes de fonds. Les sommes inscrites au 30 juin 2024 seront désaffectées, puis les montants seront réajustés en fonction des besoins réels et de la planification annuelle des projets.

Les cégeps peuvent affecter leur solde de fonds de fonctionnement si celui-ci est positif. Les affectations de fonds doivent être adoptées par résolution du conseil d'administration et ne

doivent pas dépasser le solde de fonds du cégep. Une affectation ne doit pas non plus conduire à la réalisation de la dépense si la situation financière du cégep est déficitaire.

Considérant que les cégeps sont autorisés à affecter une partie de leur solde de fonds;

Considérant la hauteur du solde de fonds du Cégep;

Considérant les besoins en infrastructures réseaux et en hébergement étudiant et les limites imposées par les niveaux d'investissement;

Sur une proposition de M. Éric Guénette, appuyée par M^{me} Marjorie Dallaire, il est unanimement résolu :

De désaffecter les fonds qui avaient été affectés au 30 juin 2024 et d'affecter le solde de fonds du Cégep de la Gaspésie et des Îles au 30 juin 2025 aux projets suivants dans les années indiquées :

- Une provision annuelle de 500 000 \$ pour les années 2026-2027 et 2027-2028 pour la réintégration du CCTT des pêches;
- Une provision de 2 000 000 \$ à utiliser en 2027-2028 pour la construction d'une résidence à Grande-Rivière;
- Une provision annuelle de 250 000 \$ pour les années 2026-2027 et 2027-2028 pour le rehaussement des infrastructures informatiques pour le réseau Internet sans fil;

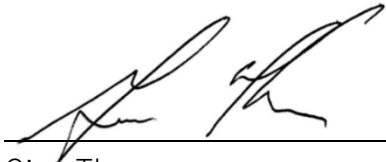
Le tout pour un montant de 3 500 000 \$.

Résolution CA-2526-35

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

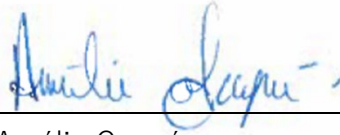
Sur une proposition de M^{me} Marjorie Dallaire, appuyée par M^{me} Annick Nadeau, l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 16 h 46.

SIGNATURES



Gino Thorne

Président du conseil d'administration



Amélie Gagné

Secrétaire générale